

Durée de validité prorogée

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Timbre fiscal  
(s'il y a lieu)

Le Préfet,

## RECOMMANDATIONS

Il est rappelé au titulaire de la présente carte de séjour qu'il doit solliciter le renouvellement de celle-ci dans le trimestre qui précède la date à laquelle elle cesse d'être valable. Il lui appartient, à cet effet, de s'adresser dans le département de la Seine, à la Préfecture de Police, et, dans les autres départements, au Commissariat de police, ou, à défaut de commissariat, à la mairie de sa commune de résidence.

Il doit être constamment porteur de cette carte et la présenter à toute réquisition des agents de l'autorité.



## CARTE DE SÉJOUR DE RÉSIDENT ORDINAIRE

N° de la carte

N°47-AG 45349

COTSIANOS

CC 1744845



Signature du titulaire,  
S. Cotsianos

Nom COTSIANOS

Prénoms Stefanos

Né le Poljicos 1908.

de Stemni Hhauase  
et de Modi kot-

Nationalité Hellene

Mode d'acquisition : filiation, mariage, naturalisation  
(rayer les mentions inutiles)

Situation de famille : célibataire,  ~~marié, veuf, divorcé~~  
(rayer les mentions inutiles)

Date d'entrée en France 18.6.47

Durée de séjour ininterrompu en France

Profession étudiant

Adresse 19B d Vauferrière XV

VALIDITÉ TERRITORIALE

CARTE VALABLE  
du 18.6.48  
au 18.6.51

DOMICILE INTERDIT  
dans les Départements du Haut-Rhin, du  
Bas-Rhin, de la Moselle et des Alpes-Maritimes

Délivré le 8/6/47  
par M. le Préfet d Police  
le Préfet,  
Linard



Durée de validité prorogée  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
Le Préfet,  
Timbre fiscal (s'il y a lieu)